

## Séance Plénière CESER Bourgogne Franche-Comté 14 novembre 2017

### Rapport 4-6

#### Avis sur Convention-cadre 2017-2022 pour une collaboration au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté

#### Déclaration d'Isabelle RAUSZER pour la CGT

La Convention-cadre 2017-2022 pour une collaboration au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté ne nous permet pas de visualiser la politique de santé que le Conseil Régional souhaite mettre en place en collaboration avec l'ARS (Agence Régionale de Santé). Le champ de la santé n'est pas une compétence du Conseil Régional et les fonds alloués à chacune des actions dans les annexes peuvent paraître un simple saupoudrage.

Cependant deux remarques :

- ✓ Nous regrettons que le lancement d'une étude de faisabilité d'une faculté dentaire soit au même niveau qu'une simple action de promotion d'une alimentation équilibrée ! Tout ceci en l'absence de montants prévisionnels indicatifs, alors que la région prévoit de consacrer 700 000 € pour un axe e-santé bien loin de la vraie réponse aux besoins de santé des citoyens !
- ✓ Du point de vue « *de nouvelles actions dans les domaines d'innovation* », les maisons de santé n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière d'accès aux soins. Les déserts médicaux persistent et la médecine libérale atteint ici ses limites. Pour la CGT, les créations récentes d'un centre de santé mutualiste et associatif à l'initiative de la Ville de Lons le Saulnier, et du centre départemental de santé par le Conseil Départemental de Saône et Loire avec le recrutement de médecins salariés, représentent de véritables innovations au service de la population.

Ces deux initiatives mériteraient d'être soutenues financièrement dans le cadre des plans d'actions des axes 2 et 3, pour encourager leurs déploiements sur les zones de fragilité définies par l'ARS.

La CGT votera cet avis malgré ces faiblesses.

